



## CHARTRE INTERNET

Cette charte a pour but d'encadrer l'usage d'Internet au sein de la Médiathèque d'Arches, en complément du règlement intérieur.

Tout usager s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

### 1- Conditions d'utilisation :

- L'utilisation des postes informatiques et d'Internet est accessible à tous, abonnés ou non. Elle sera validée après inscription auprès des bibliothécaires.  
Les enfants doivent fournir une autorisation parentale leur donnant le droit de consulter Internet.  
En cas d'attente, le temps d'accès sera limité à 30 minutes par personne.
- Il est interdit de modifier des paramètres et/ou d'installer des logiciels.
- La sauvegarde des données personnelles est autorisée mais uniquement sur des périphériques personnels comme les clés USB, disques durs externes, après l'accord par l'équipe de la médiathèque. Le matériel extérieur pourra être testé avant usage par un antivirus.
- L'équipe de la médiathèque est à la disposition des utilisateurs pour une aide ponctuelle. Elle peut orienter, accompagner et guider. Elle est chargée de veiller au bon fonctionnement du matériel, au respect du règlement sous peine de limiter l'accès aux postes.

### 2- Respect de la législation :

La consultation internet doit être conforme à la législation. L'utilisateur s'engage à ne pas consulter de sites qui entreraient en contradiction avec les lois en vigueur concernant :

- l'incitation à la violence et à la haine raciale ;
- les sites à caractère révisionniste ou négationnistes ;

- les sites pédophiles ou à caractère pornographique ;
- et plus généralement tous les sites contraires aux lois françaises et européennes.

### 3- Engagement de l'utilisateur :

- Tout utilisateur de poste multimédia qui ne respecterait pas cette charte s'expose à une exclusion temporaire ou définitive de la médiathèque ou même à d'éventuelles poursuites pour agissements illicites.
- La médiathèque ne saurait être tenue responsable de la qualité de l'information trouvée par les utilisateurs sur Internet.

Conformément à la loi anti-terroriste du 23 janvier 2006 et au décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, la médiathèque conserve en mémoire les sites Internet consultés heure par heure. Ces données peuvent être transmises sur demande aux autorités judiciaires et aux services de police et de gendarmerie.

A Arches....., le 10/10/20.....

Le Maire



Médiathèque L'Hêtraie - 4, rue de la mairie 88380 ARCHES

[bibliothèque@mairiearches.fr](mailto:bibliothèque@mairiearches.fr) / <https://arches.bibenligne.fr/>